

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 3

Artikel: La discipline

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

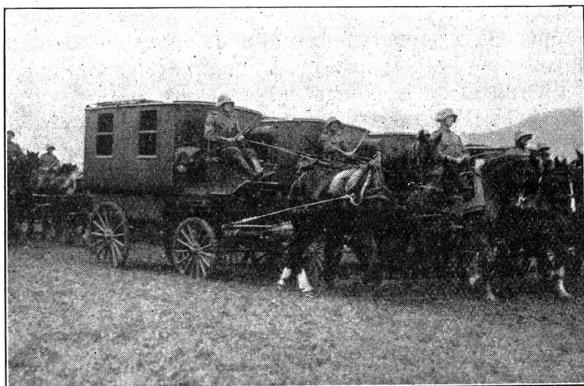
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le correspondant de «la Sentinelle» a un sacré toupet de reprocher à d'autres ce que précisément il fait lui-même.

Tout d'abord, les troupes n'ont pas défilé au Locle. Elles ont traversé la localité au simple pas avec tunique ouverte à deux boutons, comme du reste il en fut ainsi pour toute la journée.

Il est fait allusion au bivouac par la fraîcheur.

J'ai parcouru moi-même le bivouac dans toute son étendue pour y exercer la fonction qui m'incombe au service. Je n'ai rien entendu qui me permettre de croire que la troupe s'en est plainte comme voudrait l'insinuer le fameux correspondant.



Défilé der 3. Division. — Défilé de la 3me Division.

Die Zentrale der Telegraphen-Kompagnien.

Les centrales des compagnies télégraphistes.

(M. Kettel, Genf.)

Bien au contraire, c'était à cet instant là un moment très agréable, et venir parler de fraîcheur à 19,30 h. après une très chaude journée est un imbécilité.

Mais où ce correspondant écrit vraiment une saleté c'est quand il affirme que c'est avec un bon quart des effectifs en moins que l'on atteignit les cantonnements et que les trois-quarts restants arrivèrent clopin-clopant, littéralement abrutis, etc.

Chers lecteurs, votre présence sur le parcours de la rentrée après le bivouac vous aurait prouvé combien les lignes de «la Sentinelle» sont peu dignes de foi, elle qui fait si souvent la leçon aux autres.

Quant à son correspondant, pardonnons-lui, il a un esprit qui va clopin-clopant, et littéralement

F. M.

La discipline

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de définir la mission qui incombe à l'armée suisse et de montrer à quel point celle-ci est nécessaire à notre pays. Pour être un bon soldat, il faut se bien convaincre de cette nécessité. Nous allons voir maintenant qu'une horde de citoyens armés ne saurait nous suffire, mais qu'il nous faut une **véritable armée**, à la hauteur des exigences actuelles, éduquée selon les principes modernes.

Quels sont donc les devoirs auxquels le soldat, pris isolément, doit obéir pour que l'armée tout entière réponde à ce qu'on attend d'elle?

Adress-Änderungen sind unter Beilage von 30 Rp. in Briefmarken und Angabe der alten Adresse an die Administration zu richten.

Le premier est sans contredit l'observation stricte de la discipline, c'est-à-dire de l'obéissance militaire. Est vraiment discipliné le soldat qui subordonne sa volonté propre à celle de son chef, qui exécute l'ordre reçu dans la forme exacte où il a été donné, sans hésitation et sans réplique, comme sans retard. Dans toute famille unie il existe un chef dont l'autorité est reconnue de tous. Il en est de même de la compagnie, du bataillon, de l'armée. Il faut qu'il y ait des supérieurs qui commandent et des subordonnés qui obéissent. Si dans la famille et dans l'armée chacun voulait agir à sa guise et refusait d'obéir aux ordres reçus, on ne pourrait rien faire aboutir. Qu'on se représente une fabrique ou une grande administration à laquelle une direction ferme ferait défaut, dont les employés pourraient commencer le travail et le quitter à leur convenance, où chacun choisirait la tâche qui convient le mieux à ses goûts. Une pareille entreprise serait vouée, sans aucun doute, à la stérilité la plus complète, et les ouvriers souffriraient les tout premiers de cet état de choses. Ce qui est vrai d'une fabrique l'est à plus forte raison de l'armée ; et c'est ici une condition indispensable du succès, que tous, les officiers comme les soldats, se soumettent coûte que coûte aux ordres reçus et se rendent compte des responsabilités qu'entraîne toute négligence dans l'exécution de leur devoir. L'armée ne pourra mettre toute sa force en œuvre et ne pourra surmonter les difficultés qui souvent se présentent à elle inopinément, qu'autant que tous se plieront à la volonté d'un seul et se voudront une mutuelle confiance. La hiérarchie est nécessaire ; les uns commandent, les autres obéissent, les responsabilités n'étant pas les mêmes ; les droits et les devoirs sont de nature différente, mais la dignité d'homme doit être à la base de tous les rapports entre les supérieurs et leurs subordonnés. Nous ne saurions trop insister sur ce point que les soldats doivent l'obéissance à **tous** leurs chefs, quel que soit leur grade. Il faut se montrer aussi respectueux de la volonté d'un sous-officier que de celle d'un officier. Contrevénir à l'ordre d'un caporal, c'est commettre contre la discipline une faute aussi grave que de désobéir au lieutenant.



Défilé der 3. Division. — Défilé de la 3me Division.

Die fremden Offiziere. — Les officiers étrangers.

(M. Kettel, Genf.)

Pourquoi la troupe est-elle conduite à la soupe en subdivision? Pourquoi doit-elle être rentrée à heure fixe au cantonnement? Pourquoi exige-t-on dans la colonne de marche que le fantassin reste bien à sa place et l'empêche-t-on de boire à toutes les fontaines? Autant de points

d'interrogation pour celui qui n'a pas la vraie notion de la discipline. Quelques-unes de ces prescriptions lui semblent inutiles et tracassières. Pour le convaincre de son erreur il suffirait peut-être de laisser chacun libre d'aller prendre son repas à la cuisine, de rentrer au cantonnement à son heure, de choisir sa place dans la colonne. Au bout de peu de jours il souhaiterait lui-même le retour à l'ancien état de choses et se persuaderait vite que, si les chefs tiennent tant à la discipline, ce n'est pas par pédanterie mais dans son propre intérêt à lui, soldat. Une armée peut être comparée à une grande machine, qui ne fonctionne utilement que si toutes ses pièces s'emboîtent exactement les unes dans les autres. L'armée, elle, ne travaillera sans à-coups qu'autant que tous ses éléments rempliront exactement leur mission.

En temps ordinaire, il est aisément de remplir tout son devoir. La discipline ne se manifeste vraiment qu'au moment où des efforts plus considérables sont demandés à la troupe. Au soir d'une forte journée, quand les pieds sont meurtris et qu'on «ne sent plus ses épauflés» sous le sac, il est de bon ton de pester contre la dureté du service et de proclamer ensuite à la cantine «que tout irait bien en temps de guerre» et qu'on devrait se montrer moins exigeant au cours de simples manœuvres de paix. Que tous ces beaux parleurs y réfléchissent. Si dans les services d'instruction les chefs responsables vont de temps à autre jusqu'à la limite de ce qui peut être demandé, ce n'est pas sans d'excellentes raisons. Le soldat qui a ignoré en temps de paix les longues marches sur les routes poussiéreuses, dans les prés humides ou dans les champs labourés, qui n'a pas appris à manœuvrer sous une pluie battante ou l'estomac creux, qui ne s'est pas entraîné à franchir les obstacles avec le paquetage complet, qui est hors d'état de bivouaquer sous la tente en pleine montagne par une nuit froide, ce soldat-là, fût-il animé du plus pur patriotisme, ne vaudra rien pour la guerre et «flanchera», comme on dit familièrement, au moment suprême. C'est en définitive la guerre seule qui dira si une armée est vraiment disciplinée. Seule la discipline peut préserver les armées de la démoralisation, même au milieu des dangers les plus grands et d'insuccès répétés ; seule elle excite le courage moral et physique et peut engager le soldat à sacrifier jusqu'à sa vie pour exécuter les ordres reçus.

On pourrait citer ici l'exemple de bien des armées, petites par le nombre mais grandes par la discipline et l'esprit de sacrifice, qui sont parvenues à battre un ennemi supérieur en force ; il suffira de rappeler à des Suisses les combats de Morgarten, de Sempach, de Morat et de Dornach.

C'est avant tout, comme nous le disions, dans l'intérêt du soldat — il en doit convenir loyalement — que les chefs se montrent si exigeants sur le chapitre de la discipline. Il y a cependant toujours des esprits légers et indifférents qui ne comprennent ou ne veulent pas comprendre la nécessité. La punition est souvent seule capable de ramener ces éléments-là à la raison. Aucun chef ne punit pour le plaisir de punir et sans de bonnes raisons ; il est certes bien plus agréable pour lui d'entretenir de bons rapports avec tous ses subordonnés. Une parole dure peut lui échapper dans un moment d'énervernement, mais qu'on ne l'accuse pas tout de suite des pires desseins et qu'on se souvienne à temps de la dose énorme de patience dont il doit être armé dans son métier.

Au soldat nous dirons encore de remplir fidèlement et loyalement sa tâche, que son chef ait les yeux sur lui

ou qu'il regarde ailleurs. Il doit mettre tout son amour-propre à terminer son service sans la moindre punition. De cette façon il simplifiera sa besogne et celle de son chef. C'est le **sentiment du devoir** qui doit l'engager à obéir et non la crainte de la punition. S'il lui arrivait, malgré tout, de commettre une faute, qu'il ait au moins le courage de l'avouer de plein gré. Qu'il respecte ses supérieurs s'il veut en être respecté ; qu'il ait confiance en eux car ils le méritent ; tous, en raison de leur plus long séjour sous les drapeaux, ont acquis une expérience plus grande du service ; qu'il se garde de voir en eux des adversaires : ses chefs au contraire veillent en toute occasion sur son bien-être et sont prêts à lui témoigner leur reconnaissance et leur bienveillance. Qu'il évite de critiquer à la légère toutes les mesures dont le sens lui échappe. Qu'il se persuade enfin qu'on ne lui demande rien qui ne soit commandé par un intérêt supérieur.

En raison de la courte durée de nos périodes d'instruction, nous ne pouvons atteindre le même degré d'instruction que les armées permanentes, mais il ne saurait en revanche y avoir de différence en ce qui concerne la discipline. **La meilleure discipline doit tout juste nous suffire.**

Colonel Schibler.

Nouveaux armements

Les grandes manœuvres françaises des 7e et 20e corps, 2e division d'infanterie, 5e division de cavalerie viennent de se terminer à la frontière allemande. Le correspondant parisien du *Journal de Genève* en donne dans cet organe un compte-rendu intéressant «à l'usage du grand public». Ce qui retiendra surtout notre attention c'est le nouvel emploi qu'on y fit de la cavalerie «motorisée».

Voici au surplus ce qu'on en dit : il s'agissait d'expérimenter le nouveau type de la division de cavalerie. Cette grande unité est devenue quelque chose d'extraordinaire complexe : elle est constituée non seulement par des régiments de cavalerie et de l'artillerie à cheval, mais, en outre, par des dragons portés, c'est-à-dire, en fait, par des fantassins qui se déplacent rapidement sur des autos et des autos-chenilles, de l'artillerie également portée, des autos-mitrailleuses, des escadrons de motocyclistes, etc.

De cette façon, la cavalerie devient un très puissant instrument de combat, qui a l'avantage de pouvoir se déplacer très vite et d'intervenir par surprise là où cela est nécessaire. Deux difficultés principales doivent être surmontées : il faut tenir compte, ce qui n'est pas toujours commode, de la différence de vitesse entre les troupes montées et les troupes portées ; il faut aussi éviter d'être gêné, encombré, voire paralysé par la très grande quantité des voitures.

Il semble que l'expérience faite ait prouvé qu'une division de cavalerie ainsi formée pouvait rendre d'immenses services. Les cavaliers proprement dits et les troupes montées se complètent heureusement et se prêtent un mutuel appui : les uns et les autres ont des missions particulières à remplir. Dans la première phase des manœuvres, le parti bleu (général Duffieux) a eu nettement l'avantage parce qu'il possédait la supériorité en cavalerie et en éléments mobiles ; dans la seconde phase, c'est le parti rouge (général Mittelhauser) qui a pris l'ascendant, parce qu'on lui avait attribué cette supériorité.

Le corps qui possédait les moyens rapides d'exploration et de combat a pu être toujours mieux et plus vite renseigné et, en outre, faire porter au bon moment son